

# Où en est la question du vote des Femmes

no 1037 25/10/1932

C'est demain qu'auront lieu les élections sénatoriales.

Espérons qu'elles nous apporteront quel- que réconfort et de nouveaux motifs d'es- pérer en un prochain succès.

A ce propos, plusieurs de nos amies nous ont demandé de faire paraître dans notre journal la communication donnée par nous à la T. S. F. sur ce sujet « Où en est la question du vote des femmes » (1).

En fait, cette communication n'appren- dra rien aux lectrices de *La Française* qui ont été tenues au courant des événe- ments du Sénat, mais peut-être est-il pourtant utile de la publier afin que les groupes féministes puissent tirer parti de ce résumé des faits pour de nouveaux articles de presse. L'opinion publique a mal compris la décision du Sénat; il est donc de notre devoir de ne pas laisser se répandre le bruit « que la question du vote des femmes est enterrée », ainsi que le déclarent volontiers certaines journalistes qui n'ont pas suivi la question de près et ne savent pas où en est réellement la ques- tion du vote des femmes devant le Parle- ment.

\*\*

Le Sénat a discuté de la question du vote des femmes pendant cinq séances qui se sont réparties du 23 juin au 7 juillet dernier. On a vu qu'en nombre à peu près égal les partisans et les adversaires de la réforme ont pris la parole et que finale- ment l'urgence n'ayant pas été adoptée, les propositions sur le suffrage féminin ont été renvoyées à la Commission. Le grand public en a un peu trop rapidement déduit que ce vote impliquait un rejet définitif de la réforme. En fait, il n'en est rien : voici comment la question se posait le 7 juillet devant le Sénat et comment elle se pose à l'heure actuelle.

Dès le début des débats, le président de la Commission sénatoriale du suffrage fé- minin avait demandé que la discussion sur le fond de la question ait lieu *avant* de mettre au vote le passage à la discus- sion des articles. Il en fut ainsi décidé, et la discussion fut ouverte avant de savoir si le Sénat se prononcerait sur la proposi- tion Louis Martin (qui reconnaît aux fem- mes l'électorat et l'éligibilité à partir de vingt-cinq ans) ou sur la proposition votée à la Chambre des Députés (proposition à peu près identique) ou sur celle de M. Soulié (femmes éligibles, mais non élec- trices) ou sur celles de MM. Jenouvrier, François Saint-Maur et Violette, accordant aux femmes des droits électoraux res- treints.

Le 7 juillet, le Sénat devait donc procé- der à un vote pour décider s'il refuserait d'aller au delà des discours préliminaires à la discussion des articles.

Les adversaires du suffrage féminin craignant que nous obtenions une majori- té sur le passage à la discussion des arti- cles usèrent alors d'un procédé parle- mentaire dilatoire en demandant un vote sur l'urgence.

En présentant ainsi la question, nos ad- versaires savaient fort bien qu'en fin de législature, nos partisans eux-mêmes pré- férerait ne pas en terminer à la hâte (la discussion des différentes propositions pouvant occuper plusieurs séances) et ils escomptaient que le refus de l'urgence qu'ils demandaient, quoique bien décidés à ne pas la voter, induirait l'opinion pu- blique en erreur.

C'est exactement ce qui est arrivé et nos amis affolés nous écrivent alors de toutes part pour nous demander pourquoi nos partisans les plus fervents avaient voté contre nous.

Voici comment il faut comprendre ce vote du Sénat.

Si le passage à la discussion des arti-

(1) *La Française* annoncera volontiers en qua- trième page les conférences d'intérêt féminin faites par les différentes associations ou person- nalités à condition de recevoir les avis six jours avant la date de parution du journal.

cles avait été adoptée le 7 juillet, le Sénat aurait vraisemblablement posé la question de savoir si, en cette fin de session, la Commission aurait le temps de statuer sur les différentes propositions et presque cer- tainement la réponse eût été négative. La Commission aurait alors demandé qu'on lui laissât jusqu'à la rentrée... ou jusqu'en janvier pour présenter un rapport.

Or, actuellement, la question se pose exactement dans les mêmes conditions; le fait d'avoir posé la question de l'urgence exclut en effet le vote sur le passage à la discussion des articles et les différentes propositions se trouvent renvoyées devant la Commission sénatoriale du suffrage fé- minin *exactement* comme si nous avions obtenu le 7 juillet un vote en faveur du passage à la discussion des articles.

Et c'est aussi dans les mêmes conditions que la Commission devra présenter au Sé- nat un rapport sur les différentes propo- sitions.

La seule différence, c'est qu'un vote fa- vorable au passage à la discussion des arti- cles eût été un succès moral devant l'o- pinion, alors qu'un vote contre l'urgence a donné l'impression d'un échec.

Ce qu'il ne faut donc cesser de répéter aujourd'hui, c'est que l'attitude de nos ad- versaires et le procédé qu'ils ont employé est l'indice certain des progrès que nous avons réalisés au Sénat. Et c'est bien parce qu'ils ont eu peur d'être battus sur le pas- sage aux articles, que les antiféministes de la gauche démocratique ont usé d'une ruse qu'ils auraient dédaignée, s'ils avaient cru pouvoir vaincre en nous combattant de front. C'est là, à notre avis, un présage certain de la victoire prochaine.

\*\*

(1 ligne plissée)

Que nous reste-t-il donc à faire main- tenant ?

Tout d'abord dès la rentrée du Sénat, nous comptons nous entendre avec nos partisans pour que la Commission déli- bère. Nous avons un rapporteur si hostile qu'il ne rapportera que contraint et forcé.

D'ici là, nous avons décidé de mener une campagne d'opinion dans les départements où les sénateurs sont soumis à réélection. Certains de nos adversaires nous ont défi- ées de poser la question devant leurs électeurs. C'est pourtant ce que nous avons fait et tous les électeurs sénatoriaux ont reçu une lettre et un tract de l'Union pour le suffrage des femmes. Nous n'avons aucune crainte d'agir sur l'opinion publi- que. Au contraire, ceux-là seuls qui n'ont pas la conscience tranquille cherchent à se dérober.

Ensuite, dès la rentrée du Parlement, nous verrons également, si la Chambre des Députés ne voudrait pas admettre un vote de discussion. Tout dépendra du temps dont pourra disposer le Palais Bourbon qui sera vraisemblablement occupé par le bud- get dès la rentrée.

Ainsi donc, comme on peut le voir, la question du vote féminin va revenir très prochainement devant la Chambre et le Sénat.

Quand exactement ?

C'est sur la date seule que réside l'in- connu.

Nos efforts s'emploieront à la hâter, mais que l'on discute cet automne ou cet hiver, ce qui est certain, c'est que l'on dis- cutera.

Et quand on a une bonne cause pour soi, on peut être certain que chaque discus- sion est un pas en avant sur le chemin de la victoire.

## C. Brunschvicg

M. Proust, président du groupe des droits de la femme enverra dès la rentrée des Chambres une lettre à tous ses collègues en vue de reconstituer le groupe féministe du Palais Bourbon. A ce moment-là, nos grou- pes prévenus par *La Française* voudront bien écrire à leurs députés pour qu'ils ac- ceptent de répondre à l'appel de M. Proust.